



## Droit de succession

-----  
Par Magiloo

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison en indivision avec ma soeur qui va garder la maison. Il s'agit d'une ancienne maison vigneronne et dans le grenier il reste du matériel de mon père.

J'aimerais bien récupérer une roue en fonte car c'est décoratif et affectif. Il y a quelques mois, je suis allée me renseigner à la Chambre régionale des notaires de mon département.

Le notaire m'a indiqué que cet outil avait été placé après la construction de la maison et que je pouvais essayer de l'enlever en essayant de ne pas laisser de trace. La roue est vissée à un

socle, je laisserai le socle sur le plancher. Il n'y aura donc pas de traces. Ma soeur souhaite effectuer des travaux dans cette maison pour faire de l'investissement locatif. Le plancher, très

vieux, va donc être refait. Pour toutes ces raisons indiquées, pourriez-vous confirmer ce que m'a dit le notaire ?

Merci d'avance

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Si vous n'avez pas confiance dans les conseils d'un notaire ça commence mal, mais rien ne vous empêche d'en contacter un autre pour avoir son avis.

S'il s'agit de récupérer un meuble dans une maison appartenant à vous et votre s?ur je ne vois pas bien où est le problème si vous êtes tous les 2 d'accord.

-----  
Par Magiloo

Merci beaucoup pour ces informations  
Bonne journée